ART. 6 N° CL273

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL273

présenté par M. Popelin, rapporteur

## **ARTICLE 6**

I. − À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« causé, directement ou indirectement »

les mots:

« eu pour conséquence, directe ou indirecte ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 11.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.